



**Municipalité
de Saint-Robert**

666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT #401-2018 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT #374-2012 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, le conseil de la Municipalité de Saint-Robert a adopté le règlement #401-2018 intitulé

**« RÈGLEMENT #401-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #374-2012 CONCERNANT LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »**

L'objet de cette modification est de modifier diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment l'obligation de loyauté après mandat, c.17.

Le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est disponible au bureau de la municipalité aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Robert, ce 4 octobre 2018.

Nathalie Lussier
Directrice générale/secrétaire-trésorière